

Plaidoyer pour un travail social au service des droits fondamentaux des adultes et des enfants

Ouvrir le débat sur la réforme à tout le monde

Depuis 2012, la réforme du travail social est en cours... À l'image de ses professionnels et de ses publics, elle se fait discrète. Elle concerne pourtant des centaines de milliers de travailleurs sociaux répartis en divers métiers : assistantes sociales, éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, assistantes familiales...

Elle concerne aussi plus de huit millions d'enfants ou d'adultes qui s'adressent quotidiennement à leurs services au travers d'une multitude de dispositifs de droit : minima sociaux, insertion sociale ou professionnelle, logement, hébergement, prévention des expulsions, du surendettement, accès aux soins, prévention de la délinquance, protection de l'enfance, lutte contre les violences faites aux femmes, aide à l'autonomie des personnes âgées, des personnes handicapées, accueil des demandeurs d'asile, des enfants migrants isolés...

Et parce que la pauvreté, l'exclusion, les discriminations, les migrations bouleversent la société bien au-delà de ceux qu'elles touchent ou risquent de toucher demain, elle concerne tout le monde.

Trente ans que le pouvoir politique ne s'était plus intéressé au travail social. Et ce ne sont pas les professionnels qui ont déclenché la réforme, mais des personnes en précarité, membres au sein du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) du 8ème collège, nouvellement créé pour permettre leur participation¹. Fatiguées d'être ballottées de service en service, elles ont tiré la sonnette d'alarme sur leurs difficultés croissantes à trouver réponse à leurs besoins fondamentaux auprès des travailleurs sociaux.

Saisi de l'affaire, le gouvernement découvre alors le grand désarroi du travail social lui-même : «*un travail ignoré de l'opinion publique alors qu'il s'occupe au quotidien de toutes les questions qui font la une des médias*», un travail «*cloisonné*», enfermé dans «*l'invisibilité de ses publics*», «*l'illisibilité de son action et de son efficacité*»².

Quatre ans après la promesse du Président de la République d'organiser les États généraux du travail social pour redonner aux usagers les professionnels dont ils ont besoin et aux professionnels un «*projet politique fort*» insufflant sens et considération à leur mission, la réforme dessine une réorganisation des métiers comprenant une année commune de formation et la revalorisation des statuts.

Autre proposition, mais essentielle, si elle est réellement mise en œuvre sur l'ensemble du territoire et ne se limite pas à quelques rares expérimentations, comme c'est le cas depuis trente ans : le plan d'action en faveur du travail social collectif et du développement social qui prévoit une plus grande participation des usagers à la formation comme à l'élaboration des réponses sociales qui leur sont faites.

C'est à peu près tout. La finalité du travail social et le contenu des formations restent imprécis. Alors que depuis la loi de lutte contre les exclusions de 1998, le Code de l'action sociale et des familles inscrit comme impératif national «*L'accès de tous à l'ensemble de ses droits fondamentaux*», l'action du travail social pour le rendre effectif n'a fait l'objet d'aucune évaluation, ni provoqué aucun débat.

Les mots mêmes de «*droits fondamentaux*» n'ont été prononcés ni dans les Assises du travail social, ni dans les conférences parlementaires, ni même dans le rapport Bourguignon «*Reconnaître et valoriser le travail social*» préparant la réforme. C'est «*un oubli, car cette préoccupation nous l'avons constamment en tête*» a assuré un conseiller du premier ministre aux membres du collectif «*Agir ensemble pour les droits de l'enfant*»³, lors de leur rencontre en vue de la préparation du 5^{ème} examen de la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Un oubli répété depuis comme un évitement réfléchi et qui fait que la portée politique de la réforme promise par le gouvernement s'en tient au bout de quatre ans à des propos généralistes sur la nécessité de «*renforcer la relation à l'usager*», «*renforcer le vivre ensemble*», «*restaurer les liens sociaux et l'estime de soi des plus fragiles*».

¹ Instance consultative entre les pouvoirs publics et les acteurs de la lutte contre les exclusions; www.cnle.gouv.fr/

² Rapport Bourguignon *Reconnaître et valoriser le travail social*, Rapport au premier ministre, juillet 2015, www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/09/rapport_brigitte_bourguignon.pdf

³ Le Collectif AEDE regroupe 57 associations et organisations œuvrant pour les droits de l'enfant coordonnées par DEI-France et Solidarité laïque : <https://collectif-aede.org/>

Renforcer l'effectivité des droits de l'enfant et de sa famille

Des formules généreuses, mais qui n'arment les professionnels d'aucune autonomie ni pouvoir d'agir, alors qu'aujourd'hui - comme l'a rappelé, en janvier 2016, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU -, en France, pays des droits de l'homme et 6^{ième} puissance économique du monde, un enfant sur cinq est pauvre, un jeune SDF sur trois est un sortant de l'Aide sociale à l'enfance, un SDF sur quatre logé par le Samu social en Île-de-France est un enfant, un enfant sur deux logé par le Samu social souffre de malnutrition, le nombre d'enfants placés augmente⁴ comme augmente le nombre d'expulsions locatives qui envoient à la rue près de 40.000 familles par an.

Penser s'abriter des tourments d'une France ouverte et mondialisée qui décroche toujours plus par le bas⁵, en demandant aux travailleurs sociaux de prendre sur eux par «leur proximité avec les plus démunis» les tensions qu'elle génère a ses limites. Élever les professionnels en mal d'identité et de reconnaissance à la qualité d'«experts de la relation et de l'accompagnement des personnes vulnérables» ne suffira pas à endiguer la révolte, la violence verbale, voire physique ou la désespérance de ceux qui, appauvris ou marginalisés, risquent de ne plus supporter le sort qui leur est fait et encore moins d'être sans arrêt renvoyés à leur responsabilité personnelle ou à leurs traumatismes anciens pour expliquer leurs échecs au présent.

D'ailleurs et pour la première fois dans l'histoire du travail social, cette barrière défensive faite de silence, de neutralité, de distanciation professionnelle a cédé sous le poids d'une mission de service public insupportablement vidée de son sens. Devoir refouler jusqu'à 95% des hommes, des femmes, des enfants qui venaient chercher auprès d'eux un abri pour la nuit, les voir perdre leur santé, leur équilibre, leur travail, leur enfance, leur scolarité, leur vie même pour vingt-sept d'entre eux en une seule année, dans cette recherche quotidienne d'«un toit sur la tête»⁶ a convaincu les fonctionnaires du Samu social de Toulouse «non militants mais reconnaissant en l'autre un humain d'égal valeur à eux-mêmes» de réquisitionner des bâtiments d'État désaffectés pour que «les enfants ne dorment plus à la rue» et «les grands précaires ne meurent plus à la rue».

Sensible à leur argument d'«un travail social empêché» faute de moyens, réclamés pourtant de haute lutte depuis des années, la justice va leur donner raison. Et l'État régulariser cette «réquisition citoyenne» et permettre au *Groupement pour la défense du travail social (GPS)*⁷ d'accueillir décemment trente familles. Trois ans après, le lieu, géré par les familles avec le soutien des travailleurs sociaux et des membres de la société civile, est reconnu par l'ensemble des partenaires de l'action sociale comme un modèle d'accueil souple, bienveillant et protecteur des besoins de tous. Une affirmation de ce que pourrait être le travail social de demain!

Cette action emblématique portée par la détermination à faire vivre les valeurs de notre République doit nous faire réfléchir collectivement aux moyens d'y parvenir, sans pousser vers l'illégalité des professionnels, chargés par la loi de «veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant» et dans leur travail de tous les jours de le renvoyer dormir dans une cage d'escalier ou de le laisser camper parmi des dizaines d'autres enfants et leurs familles devant leurs bureaux⁸.

Donner au travail social un vrai projet politique garanti par la formation et la protection juridique des professionnels

«La réforme ne doit pas être une addition de petites mesures, mais un vrai projet politique» avait dit le gouvernement. Il peut le faire en refondant le travail social sur ce qu'un État de droit a construit de plus solide, de plus légitime, de plus indispensable à une société démocratique : les droits fondamentaux de tous, de la prime enfance⁹ au grand âge.

Mettre le travail social au service des droits fondamentaux, c'est d'abord le former à leur connaissance pour

⁴ «Les chiffres clés de la protection de l'enfance», ONED, 2013

⁵ «Le décrochage de la France populaire», Observatoire des inégalités, mai 2014

⁶ «Un toit sur la tête» film d'Olivier Cousin retraçant l'action, soutenu par France télévisions, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

⁷ Créé en 2008 pour s'opposer aux diminutions des moyens de l'hébergement d'urgence

⁸ : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/haute-garonne/toulouse/des-sans-abri-campent-devant-le-115-toulouse-1095377.html>

⁹ La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît l'enfant dès sa naissance comme un sujet de droit à part entière

qu'elle irrigue la pensée et les pratiques professionnelles. Alors qu'en France aujourd'hui au nom du respect de la dignité humaine, un simple citoyen voire un enfant en cas de violation avérée de ses droits peut faire un recours individuel devant la Cour européenne, le Conseil constitutionnel ou le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, les droits de la personne humaine comme le droit de vivre en famille, le droit à la vie décente, le droit au recours et à un procès équitable, le droit à l'audition, le droit à l'information, à l'expression et à la participation...ne servent pas de références à l'action.

«Parce que les droits de l'homme et les droits de l'enfant ne sont inscrits comme connaissances obligatoires dans aucune formation initiale ou continue» regrette **Geneviève Avenard**, Défenseure des enfants. Et pour l'heure, les recommandations des institutions des droits de l'Homme : Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Défenseur des droits... réclamant ces formations sont restées lettres mortes.

C'est ensuite accroître l'efficacité du travail social par la maîtrise de procédures juridiques complexes, mais indispensables à la mise en œuvre des dispositifs sociaux et par l'utilisation de tous les moyens du droit, y compris le droit au recours. C'est aussi l'engager à lutter contre le non-recours qui par ignorance, découragement ou honte touche tous les droits¹⁰ (accès aux soins, à un minimum de revenu, à la prévention des expulsions...) mais davantage encore, le droit au logement opposable (Dalo), mis en place sans moyens d'information et d'accompagnement, alors que la procédure est longue et complexe.

Les consignes hiérarchiques de certaines collectivités locales demandant à leurs agents de ne pas aider à l'instruction des dossiers Dalo sont même remontées jusqu'aux oreilles du Défenseur des droits.

C'est enfin faire gagner au travail social une nouvelle identité par l'engagement dans une mission à l'utilité clairement identifiée, protégée juridiquement, au service de tous : publics, professionnels, élus, société civile...

Appréhender le travail social par les droits fondamentaux, c'est sortir de la culture de l'aide individuelle à la personne vulnérable pour aller vers la reconnaissance de la personne - enfant ou adulte - comme sujet de droit.

Une reconnaissance qui s'appuie sur cette universalité et indivisibilité des droits et libertés qui fait qu'au-delà de nos vulnérabilités nous sommes tous des citoyens. Un enjeu de taille pour un horizon réellement transformateur, d'autant que dans une société de plus en plus sensible au respect des droits humains, « *la plus belle part de l'héritage que nous allons léguer à nos enfants* » dit **Robert Badinter**, cette culture commune facilite les échanges partenariaux, les décloisonnements institutionnels et le travail en réseau.

Nous, travailleurs sociaux, formateurs, universitaires, acteurs institutionnels, personnes accompagnées, militants associatifs ... qui œuvrons quotidiennement pour leur reconnaissance et leur mise en pratique, appelons le gouvernement à inscrire les droits fondamentaux de l'homme et de l'enfant au cœur de la réforme et à donner aux professionnels, en lien avec tous les acteurs de la société civile, les moyens d'accompagner les personnes vers leur exercice.

Contact DEI-France : colette.duquesne@free.fr,

Contact GPS : ganna@sfr.fr

Liste des premiers signataires

BREL Julien, avocat au Barreau de Toulouse

BOURGOIN Didier, éducateur spécialisé, secrétaire général SNUITER -FSU

BRISSET Claire, ancienne Défenseure des enfants (2000-2006)

CLEREMBAUX Daniel, éducateur spécialisé, secrétaire national SNUITER -FSU

GARRIGUE Gabrielle, présidente du COLLECTIF AVENIR D' EDUC

COUSIN Olivier, réalisateur d'un "Toit sur la tête " Documentaire France 3

¹⁰ ODENORE, Observatoire du non-recours

FAUCOUP Yves, ancien directeur de centre de formation, directeur d'action sociale, consultant.

GRAILLAT Sophie, présidente de DEI-France (Défense des Enfants International)

HENAFF Quentin, animateur national du FORUM FRANCAIS DE LA JEUNESSE

HERROUAF Rosen, formatrice auprès des étudiants assistants sociaux, IRTS de Rennes

HEURTEBIZE Hervé, éducateur spécialisé, secrétaire national SNUITER -FSU

LAUMET David, assistant social, chef de service de TOTEM –De la rue au logement, membre d'ODENORE (Observatoire du Non-Recours aux droits et services)

LE LABOURRIER Stéphane : assistant social, membre de l'association « Cent pour un Toit »

LOUFFOK Lyes, éducateur en formation, auteur de "Dans l'enfer des foyers, moi, Lyes enfant de personne" Flammarion 2014

PAILLARD Gilles, directeur général de SOS Villages d'enfants France

PENAUD Frédéric, responsable de services sociaux départementaux (21)

PUERTOLAS Hélène, assistante sociale, secrétaire national SNUITER-FSU

QUILLET Annabelle, co-coordinatrice du GPS (Groupement pour la défense du travail social)

ROSENCZVEIG Jean-Pierre, magistrat honoraire, membre du CNPE (Conseil national de la protection de l'enfance)

SOCHARD Laurent, psycho-sociologue, spécialisé sur la participation citoyenne des personnes accompagnées

TERRAL Philippe, sociologue - Maitre de Conférences HDR creSco et IFERIS, Université Paul Sabatier Toulouse

THEYS Viviane, présidente d'EUROCEF : Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et sa famille, statut participatif auprès du Conseil de l'Europe

SCHAFFHAUSER Lise-Marie, présidente de l'UNAPP : Union Nationale des acteurs de parrainage de proximité

Université Populaire de Parents (UPP) d'Albertville

SNES-PJJ-FSU (Protection judiciaire de la jeunesse)

;